

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Avril 2020 : l'effondrement des ventes s'accroît

En avril 2020, seulement 2 549 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, soit une baisse de 82 % par rapport à avril 2019, supérieure à celle déjà observée en mars (- 63 %). Ce niveau de ventes est cinq fois inférieur à celui enregistré en moyenne au cours des dix dernières années. Il est la conséquence des mesures gouvernementales mises en place à la mi-mars en réponse à la pandémie de Covid-19 (confinement de la population et fermeture des commerces non essentiels). En cumul annuel, les achats de véhicules neufs ont baissé de 9,8 %.

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en recul de 88 %, n'ont représenté que 38 % des immatriculations du mois d'avril. C'est 22 points de moins que la part observée habituellement depuis dix ans. La baisse des ventes a concerné les modèles gazole (- 89 %) essence (- 88 %) et hybrides (- 88 %). Les motorisations électriques (- 60 %) ont un peu mieux résisté à la chute générale du marché.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Avril 2020

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	433	150	81	125	184	973
Cyclomoteur	38	31	5	7	41	122
Motocycle	35	33	9	23	45	145
Voiturette	3	1	2	1	3	10
Remorque légère et caravane	69	44	15	14	42	184
VASP léger	22	7	4	11	13	57
Autobus et autocar	-	-	-	-	1	1
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	222	57	35	27	70	411
Camion	18	11	7	4	7	47
Tracteur routier	10	13	8	4	27	62
Semi-remorque	14	11	11	10	29	75
Remorque lourde	2	3	3	2	2	12
VASP lourd	7	1	-	1	3	12
Tracteur agricole	79	67	59	25	62	292
Engin agricole (autre que tracteur)	36	42	24	17	27	146
Ensemble	988	471	263	271	556	2 549

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur – En raison du confinement, ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, paraît avec un mois de retard par rapport au calendrier habituel. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

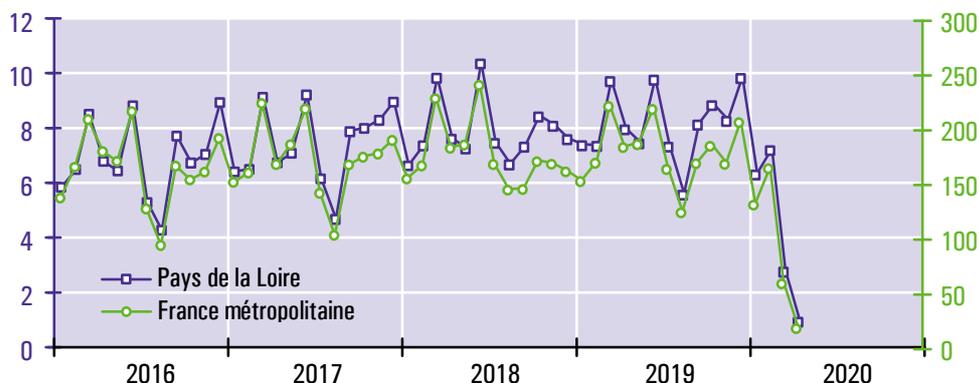
En avril 2020, 973 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une baisse de 88 % par rapport à avril 2019, du même niveau que celle observée en France métropolitaine (- 89 %). Sur les douze derniers mois, les ventes de voitures neuves ont régressé de 13,6 % dans la région et de 14,7 % dans l'Hexagone.

La baisse des immatriculations est un effet de l'interdiction de déplacement imposée depuis le 17 mars à l'ensemble de la population française afin de limiter la propagation du coronavirus. Le confinement des ménages à leur domicile et la fermeture des concessions automobiles avait déjà entraîné un recul des ventes de voitures neuves de 71 % au cours du mois de mars.

Selon la presse économique, les concessionnaires ont constaté un léger frémissement de leur activité lors de la dernière semaine d'avril. Les constructeurs français s'attendent à un redémarrage des ventes au cours des prochains mois avec la réouverture des commerces non essentiels le 11 mai et le plan de relance gouvernemental de la filière automobile.

Le doublement de la part des motorisations alternatives aux énergies fossiles (15,8 % depuis le début de l'année contre 8,5 % lors des quatre premiers mois de 2019) est dû au renforcement du malus pour l'achat des voitures les plus polluantes. Il s'explique également par l'application au 1^{er} janvier d'objectifs européens de réduction des émissions de CO₂ qui ont conduit les constructeurs à promouvoir leurs modèles hybrides et électriques.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

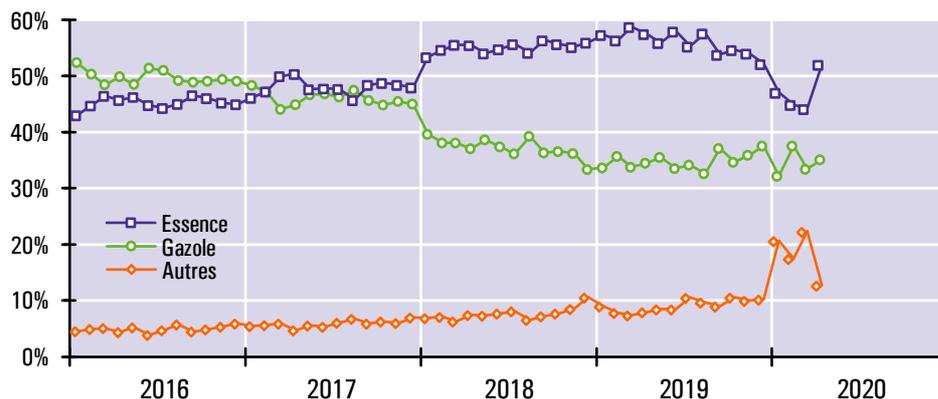
	Avril 2020			Mai 2019 à avril 2020		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	433	45 %	- 86 %	32 240	39 %	- 12 %
Maine-et-Loire (49)	150	15 %	- 91 %	16 454	20 %	- 13 %
Mayenne (53)	81	8 %	- 84 %	5 313	6 %	- 19 %
Sarthe (72)	125	13 %	- 91 %	12 536	15 %	- 15 %
Vendée (85)	184	19 %	- 88 %	16 392	20 %	- 13 %
Essence	507	52 %	- 89 %	44 104	53 %	- 18 %
Gazole	342	35 %	- 88 %	29 174	35 %	- 15 %
Hybride	58	6 %	- 88 %	6 532	8 %	+ 9 %
Électricité	66	7 %	- 60 %	2 831	3 %	+ 68 %
Autres motorisations	0	0 %		294	0 %	+ 1076 %
Personnes morales	417	43 %	- 89 %	41 423	50 %	+ 0 %
Personnes physiques	556	57 %	- 87 %	41 512	50 %	- 24 %
Ensemble	973	100 %	- 88 %	82 935	100 %	- 14 %

¹ Évolution entre les immatriculations d'avril 2020 et celles d'avril 2019

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

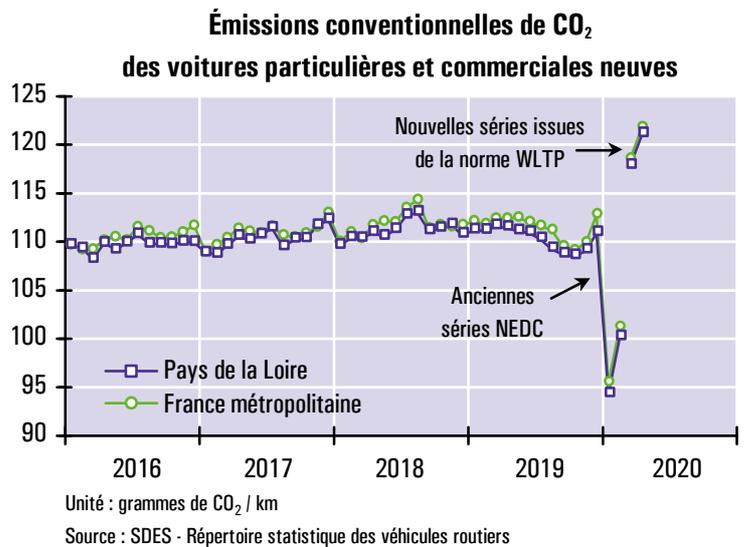
Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en avril 2020 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 121,0 grammes par kilomètre. Ce niveau d'émissions, désormais basé sur le cycle de mesure WLTP, n'est pas comparable avec les données en vigueur jusqu'en février 2020 qui reposaient sur la norme NEDC.

La baisse des émissions en janvier et en février 2020 s'explique par l'entrée en vigueur d'un règlement européen, qui « fixe l'objectif, applicable à partir de 2020 au parc de voitures neuves, de 95 grammes de CO₂/km de niveau moyen d'émissions » sur l'année civile.



2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

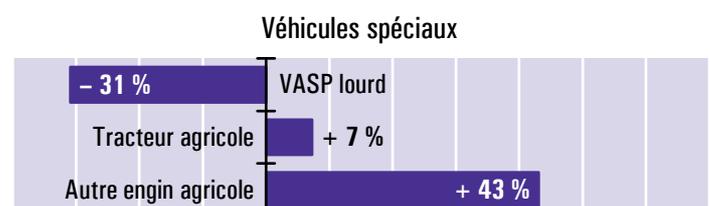
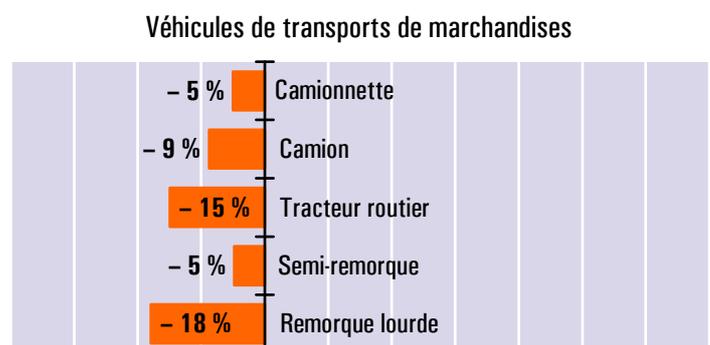
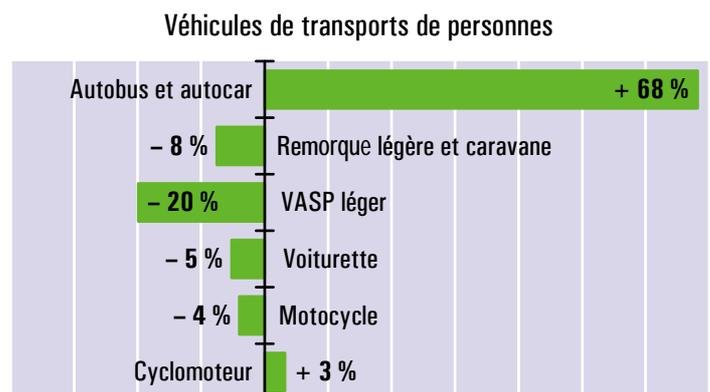
En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les immatriculations du mois d'avril ont été très nettement inférieures à celles du même mois de 2019, de - 79 % pour les cyclomoteurs à - 93 % pour les VASP légers. Sur un an, le segment des autobus et des autocars demeure en forte croissance (+ 68 %) car le niveau des ventes avait été très important lors des mois ayant précédé le confinement.

En avril, les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont diminué de 74 % par rapport au même mois de 2019. Le marché subit actuellement la mise en sommeil du négoce de poids lourds et le contrecoup des ventes record du premier semestre de 2019 dues à l'arrivée du nouveau chronotachygraphe. En cumul annuel, les ventes sont en recul de 6,3 %.

Le machinisme agricole est le segment le moins touché par le confinement de la population, l'agrofourmiture ayant fait partie des commerces autorisés à rester ouverts sous dérogations. Les ventes de tracteurs et des autres engins n'ont ainsi respectivement baissé que de 19 % et 49 % par rapport à avril 2019.

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (mai 2019 à avril 2020) et celles des mêmes mois un an auparavant (mai 2018 à avril 2019)
Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/parc-et-immatriculations-des-vehicules-routiers>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : www.carlabelling.ademe.fr

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation et d'essai auprès de leur clientèle, qui représentent environ 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette

Véhicules légers sans permis pour le transport de personnes (quadricycles de puissance n'excédant pas 6 kW et cyclomoteurs carrossés à trois roues).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).